



Premier reflexe en cas de soupçons ou en cas d'abus avérés

En cas de soupçons :

Nous parlons de soupçons lorsque l'enfant n'a mis personne en cause, lorsque les responsables d'une association n'ont pas observé de faits concrets, mais ressentent qu'une situation est délicate, ou lors de rumeurs/bruits qui courent dans l'association.

Que faire?

- Prendre les soupçons au sérieux
- Garder son calme et éviter de se précipiter
- Prendre des notes (les faits, heures, lieux)
- Ne pas parler directement des soupçons ni à la victime ni à l'adulte mis en cause
- Si les soupçons perdurent, appeler un centre compétent pour avoir des conseils

En cas d'abus avérés :

- Si l'enfant met en cause un adulte de son club, alors il faut contacter les parents qui contacteront ensuite les autorités compétentes.
- Si l'enfant met en cause un de ses parents, il faut alors contacter les autorités compétentes (Police)

En cas de soupçons ou d'abus avéré, n'hésitez pas à nous contacter au

021/312.21.28 ou à miraromand@mira.ch

Nous pouvons vous conseiller sur les démarches à entreprendre.

Mieux vaut ne pas rester seul pour gérer ce genre de situation!

Si vous souhaitez mettre en place une prévention au sein de votre club, appeler nous !

Pour toute autre information complémentaire : www.mira.ch